



DOSSIER DE PRESSE

Juin 2023

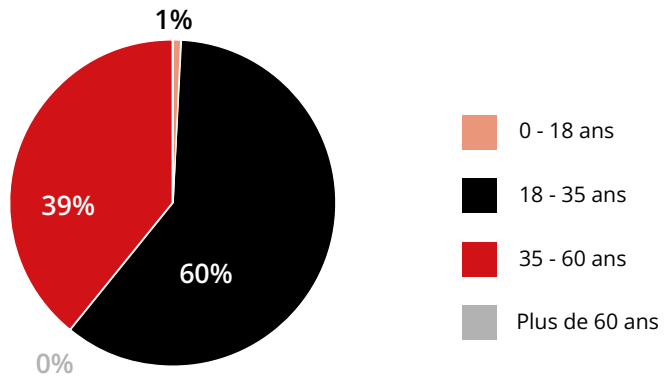
LE CONSTAT

932 BÉNÉFICIAIRES

Depuis sa création **SANAD**, a pris en charge **577 victimes primaires et 305 victimes secondaires**.

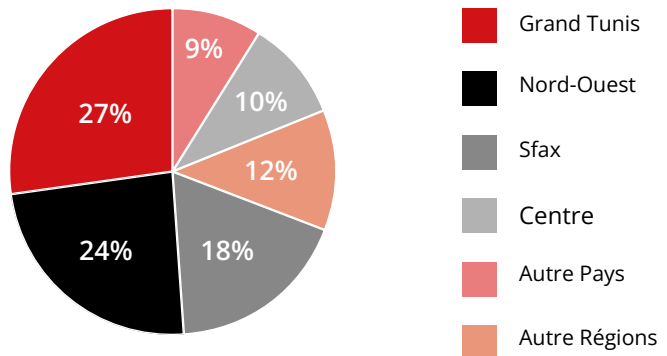
Répartition des victimes directes par âge :

Depuis janvier 2022, SANAD a documenté les vécus de violence de **112 victimes directes** de torture ou mauvais traitements. **68 sont âgés de moins de 35 ans**.



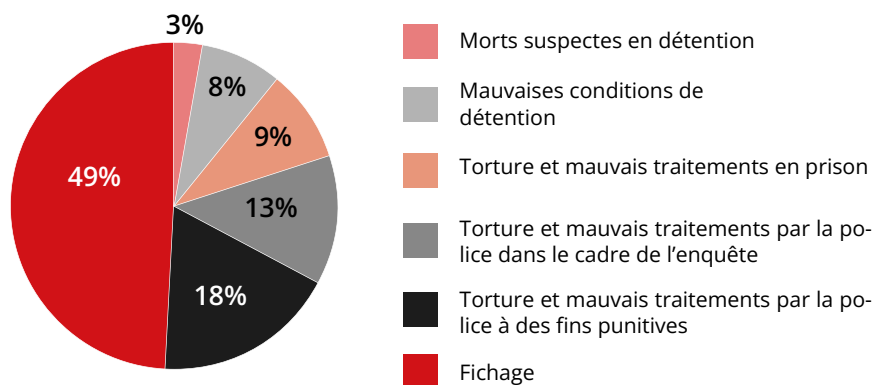
Répartition par région des victimes directes :

La répartition géographique des bénéficiaires montre une forte concentration autour du grand Tunis, du nord-ouest et du centre-Sfax. Ceci s'explique par la localisation des centres SANAD et ne reflète pas la répartition réelle des victimes de torture et de mauvais traitements.



Types et contextes des violations :

49% des victimes sont soumises à des mesures restrictives de liberté arbitraires en raison de leur fichage. Dans de nombreux cas, ces restrictions sont telles qu'on peut les qualifier de harcèlement policier constitutif d'un mauvais traitement. Par ailleurs, comme constaté les années précédentes, la police - incluant la garde nationale - recourt à la violence davantage à des fins punitives que pour obtenir des aveux. 16 bénéficiaires agressés à des fins punitives ont ensuite été poursuivis pour outrage.



LE SOUTIEN

／ L'ASSISTANCE SOCIALE

En 2022, SANAD a pu obtenir :

- **4 carnets de soins** pour des bénéficiaires dans les établissements hospitaliers publics
- **3 allocations financières permanentes** pour des bénéficiaires sans aucun revenu
- **2 aides d'urgence d'hébergement**

9 bénéficiaires femmes et 2 hommes ont bénéficié d'une assistance socioprofessionnelle leurs permettant de retrouver une certaine indépendance financière via des microprojets (pâtisserie, commerce, coiffure, couture...etc.).

／ L'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

60 nouveaux bénéficiaires de SANAD ont bénéficié d'un suivi thérapeutique, dans certains cas à long terme, en raison de la violence subie, avec plus de **450 séances individuelles de prise en charge psychologique**.

／ L'ASSISTANCE MÉDICALE

30 nouvelles victimes ont pu bénéficier d'interventions chirurgicales, d'opérations dentaires, de séances de rééducation, d'allocation de médicaments et de différents examens médicaux.

／ L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Depuis janvier 2022, SANAD Elhaq a déposé et/ou assuré le suivi de **20 nouvelles plaintes** pour torture et mauvais traitements dont deux concernent des morts suspectes en détention. SANAD Elhaq assure également le suivi des 86 affaires déjà enrôlées devant la justice pénale.

SANAD Elhaq a obtenu la condamnation de 15 agents publics (13 à des peines d'emprisonnement ferme et deux à des peines avec sursis) pour agression ou homicide de 10 bénéficiaires de SANAD dans des procès en première instance.

SANAD Elhaq a enfin obtenu une première victoire conséquente à la suite d'un nouveau type de recours administratif indemnitaire initié en décembre 2021. Le tribunal administratif a annulé le fichage d'une bénéficiaire soumise à un harcèlement policier et condamné le ministère de l'Intérieur à lui verser 5.000 TND comme indemnisation du préjudice moral.



**NULLE CIRCONSTANCE
NE PERMET DE TOLÉRE
LA TORTURE**

RAPPORT SANAD 2022-2023



SANAD Kef

Ave Mongi Slim,
Espace Zoghlemi
1er étage - Apt. 2
Le Kef 7100
Tél : +216 78 223 022
Fax : +216 78 225 052

SANAD Sfax

Ave Hedi Nouira,
Immeuble Baya Centre
1er étage - Apt. 14
Sfax 3000
Tél : +216 74 404 474
Fax : +216 74 404 478

SANAD Tunis

3, Rue Hassen Ibn Nooman
Cité Jardins, Tunis 1002
Tél : +216 71 791 114
Fax : +216 71 791 115

www.omct-tunisie.org